



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 95214

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'annonce de commercialisation à partir du 29 mai prochain de deux vaccins contre la gastro-entérite infantile. Selon les spécialistes, les deux doses nécessaires, devraient coûter un peu plus de cent euros non remboursables. Si, certes, ces injections supprimeront l'hospitalisation d'enfants atteints de déshydratations sévères, on peut s'étonner de leur non-prise en charge, certaines familles d'origine modeste ne disposant pas d'une telle somme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir examiner les possibilités du remboursement de ces vaccins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95214

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5344